

Territoire et Informalité en Ville

Séminaire commun Gecko-Prodig-Inverses

Compte-rendu de l'intervention de

Rafael Soares Gonçalves, UPC, Laboratorio de Estudos Urbanos e Socioambientais,
Rio de Janeiro, Brésil

« Pour une histoire de l'informalité : droit à la ville et questions foncières dans les favelas de Rio de Janeiro »

27 janvier 2012

Rafael Soares Gonçalves est revenu sur le processus de construction de la notion de favela et ses impacts sur les politiques publiques. Il s'est attaché à inscrire sa réflexion sur le temps long, en remontant au XIX^e siècle. Son intervention est construite autour d'une double interrogation : peut-on parler d'un objet juridique qui porte le nom de « favela » ? Quels effets sociaux, politique et de pouvoir cet objet juridique appelé « favela » génère-t-il ?

Entre la fin du XIX^e siècle et le début du siècle suivant, on assiste à l'émergence de formes d'occupation de l'espace sous la forme de baraques et d'habitations précaires : de là naît le processus de qualification (juridique) de ces formes d'occupations de l'espace à Rio. Les favelas sont devenues des espaces structurés et structurants de la ville de Rio.

Une double-illégalité a priori

Les favelas se caractérisent par une illégalité foncière (invasion de terrain) d'une part, par le non-respect du code de l'urbanisme en matière de construction d'autre part. Si ce schéma est opérationnel, il faut néanmoins le nuancer. Des favelas se sont développées sur des terrains privés et sur des terrains publics. Dans les faits, les situations sont en effet hétérogènes et ambiguës. Des propriétaires avérés peuvent lotir illégalement leurs parcelles. D'autres favelas sont apparues dans le cadre de lotissements à l'instar de la favela Rocinha : les habitants ont payé pour résider dans un lotissement dont le propriétaire n'avait pas la pleine propriété du terrain qu'il faisait lotir. Par ailleurs, le concept de favela pose problème parce qu'il est généralisant : dans certains quartiers, des habitants sont propriétaires du terrain sur lequel ils ont bâti illégalement. Tout un marché foncier et immobilier se développe ainsi aux marges de la loi avec propriétaires et locataires, mêlant logiques formelles et informelles. Dès lors, on peut se demander quelle peut-être la pertinence du terme d'informalité.

Le poids des représentations

Le rôle de la loi ne peut suffire à caractériser le phénomène des favelas. Il est important de se pencher sur les représentations qui pèsent sur ces dernières.

A la fin du XIX^e siècle, la ville de Rio est limitée à l'actuel centre-ville et connaît une dynamique d'haussmanisation, sans construction de logements sociaux. De fait,

l'occupation des marges du centre-ville et des collines environnantes est tolérée par les pouvoirs publics qui n'ont pas d'intérêt politique à agir ni de solution à la question du logement, notamment des plus démunis. On peut même noter quelques concessions en matière d'équipement (électricité) et la reconnaissance, par certains décrets, de l'existence de baraques en bois.

Dans de nombreux discours institutionnels, les favelas sont perçues comme un phénomène éphémère, une étape dans la production de la ville. Dès le départ, les autorités considèrent les favelas comme un héritage de l'esclavage, en lien avec les migrations (européennes et de l'arrière-pays).

Néanmoins, les favelas n'échappent pas à la stigmatisation. Elles sont présentées sous l'angle du risque sanitaire, social (violences) et politique (avec la percée du parti communiste). S'y ajoute la dénonciation de la favela comme marque de ruralité ou signe de sous-développement. En miroir, des voix s'élèvent pour faire de la favela un espace « typiquement brésilien », berceau d'une culture populaire voire une forme de modernité. De manière générale, la favela n'échappe pas à des lectures archétypales.

La favela au service de la dynamique capitaliste

Il ne faudrait pas non plus oublier de voir en quoi ces favelas favorisent la dynamique capitaliste : le coût du logement permet de limiter celui de la main d'œuvre et les localisations garantissent la présence de travailleurs à proximité de leur lieu de travail. Des entrepreneurs favorisent ainsi l'implantation de favelas voisines de leurs usines. On parlera ainsi de « favela utile » dans la zone Nord industrialisée, en opposition aux « favelas parasites », implantées dans le Sud de la ville, le long du littoral.

Eradication et reconnaissance

Dans les années 60, les éradications se multiplient mais à la condition de substituer aux baraques des favelas des logements sociaux. Être favelados donne droit à revendiquer un logement.

Dans les favelas se maintenant, les constructions « en dur » sont interdites. Les pouvoirs publics souhaitent conserver l'aspect précaire de cette forme urbaine. En ce sens, ils se révèlent être également des acteurs de l'informalité. De même, assiste-t-on de manière récurrente à des négociations pour l'accès aux services urbains, sur un mode souvent clientéliste.

Dans les années 80, sont initiées des politiques de réhabilitation et de régularisation foncières. De manière générale, elles n'aboutissent pas à l'obtention d'un titre foncier, les habitants eux-mêmes ne voyant pas l'intérêt d'une telle régularisation entraînant des coûts (impôts, contrôle des constructions et du respect des normes urbanistiques, frais de régularisation).

Depuis quelques années, on assiste désormais à un processus de « pacification des favelas » en lien avec un processus de gentrification, non sans lien avec les événements futurs amenés à se dérouler dans la ville de Rio (Jeux Olympiques, etc.).

Pour conclure

La favela garantit un accès à la ville pour de nombreux habitants. Dans quelle mesure ne peut-on pas considérer l'informalité comme mode d'intégration à la société urbaine au lieu de l'envisager sous le seul angle de la marginalisation ?

Les favelas sont des espaces structurants et structurels de l'espace urbain de Rio de Janeiro. Leur consolidation est née de luttes des habitants pour un accès aux services et à un certain nombre de droits.

L'histoire de la favela participe de celle de la construction des rapports politiques et sociaux et d'un certain rapport au droit au Brésil.

Il n'en demeure pas moins que les habitants restent exposés à diverses logiques de marché et que les dynamiques actuelles de régularisation agissent sur l'espace physique plus que sur les processus et rapports sociaux.

Discussion

La discussion revient sur l'importance de sortir des approches duales de l'informalité dans la lignée des précédents séminaires. Comment comprendre la part des logiques informelles dans les manières de gouverner la ville, qu'elles émanent d'acteurs politiques, institutionnels, des populations ou encore d'acteurs criminels ? Comment comprendre leur rôle dans la structuration de l'espace matériel comme de l'espace social de la ville ?

On en revient à la question de départ sur la place de l'informel dans nos recherches : objet de recherche en tant que tel ou notion opératoire ?

Références

Rafael Soares Gonçalves, « Le marché de la location informelle dans les favelas de Rio de Janeiro et sa régularisation dans une perspective historique », *Tiers Monde*, juin 2011, n°206

Rafael Soares Gonçalves, *Les favelas de Rio de Janeiro. Histoire et droit. XIXe et XX siècles*, Paris : L'Harmattan, 2010.

Rafael Soares Gonçalves, « Le droit, la pratique du droit et la politique de réhabilitation des favelas à Rio de Janeiro », in *Au cœur des combats juridiques*, Annales du Colloque : Pratique du Droit, Pensée du Droit et Engagement Social, Paris : Dalloz, 2006, pp. 259-271

Nicolas Bautès, Rafael Soares Gonçalves : « Sécuriser l'espace des pauvres », *Justice spatiale / Spatial Justice*, n°4, 29p., www.jssj.org